

Compte rendu de l'atelier de présentation des avis du CIEM

Vendredi 10 juillet 2026 – en ligne

1. Demandes de la Commission européenne au CIEM pour les une des stocks à biomasse réduite gérés par l'UE et pour des avis pluriannuels dans l'Atlantique

Christoph Priebe (DG MARE) a présenté les deux nouvelles demandes d'avis que la Commission européenne prévoit d'adresser à l'ICES. La première porte sur l'élaboration d'avis pluriannuels pour les stocks gérés par l'Union européenne, afin d'améliorer la prévisibilité des possibilités de pêche et d'offrir une plus grande stabilité aux professionnels. La seconde concerne les stocks dont la biomasse est réduite et vise à développer des trajectoires de reconstitution adaptées. Il a expliqué que ces demandes s'inscrivent dans les engagements pris par la Commission et les États membres à la fin de l'année 2025 et qu'elles ont pour objectif de renforcer la base scientifique utilisée pour fixer les possibilités de pêche, tout en conciliant les objectifs de durabilité biologique avec une meilleure prise en compte des enjeux socio-économiques. Il a précisé que ces travaux concernent uniquement les stocks gérés par l'Union européenne et qu'ils doivent permettre de disposer, à l'avenir, d'avis scientifiques plus cohérents, plus prévisibles et mieux adaptés aux besoins de la gestion pluriannuelle des pêcheries.

En réponse aux questions de Gaëlle Renard (OP Pêcheurs d'Aquitaine), Manu Kelberine (CRPMEM Bretagne) et Maria-José Rico (FECOPPAS), Christoph Priebe a précisé que les nouvelles demandes adressées à l'ICES ne visent pas à modifier le cadre de gestion actuel ni les règles de fixation des possibilités de pêche, mais à renforcer la base scientifique sur laquelle s'appuient les décisions de gestion, ce que Gaëlle Renard et Manu Kelberine ont regretté. Christoph Priebe a ajouté que les Conseils Consultatifs peuvent proposer des plan de gestion qui peuvent être révisés par le CIEM.

Interrogé sur la prise en compte du changement climatique, Christoph Priebe a indiqué que l'évolution des conditions environnementales et des écosystèmes faisait partie des réflexions en cours et que l'ICES devra déterminer dans quelle mesure ces facteurs pourront être intégrés dans les futurs avis scientifiques, notamment lors des vérifications intermédiaires réalisées entre la publication des avis. Enfin, il a invité les membres du CC SUD à transmettre leurs observations complémentaires afin qu'elles puissent être prises en considération dans la finalisation du mandat adressé à l'ICES.

2. Avis annuels stock par stock

Sarah Gaichas (ICES) a commencé par rappeler les procédures du CIEM, puis elle a indiqué les possibilités de pêches proposées par le CIEM pour chacun des stocks d'intérêt du CC SUD :

a. Zones VIIIabcde et IXa

- **Plie – PLE/8/3411** : L'avis de l'année dernière reste valide, le CIEM recommande des débarquements inférieurs à 99 t pour 2026,2027,2028. L'état du stock ne peut toujours pas être évalué et les rejets sont estimés supérieurs à 5 %.
- **Lieu jaune – POL/8ABDE, POL/08C, POL/9/3411** : L'avis de l'année dernière pour 2026, 2027, reste valide : le CIEM recommande des captures commerciales inférieures à 703 t.
- **Merlan – WHG/08** : L'avis, fondé sur le RMD, recommande des captures inférieures à 664 t pour 2027 et 2028, soit une diminution de 45 %. La révision de l'indice LPUE a conduit à une réévaluation de la biomasse, désormais inférieure au seuil de référence malgré une mortalité par pêche inférieure à FMSY.

b. Golfe de Gascogne (Zone Villabde)

- **Baudroie rousse – ANF/07 ANF/8ABDE** : L'avis du CIEM, fondé sur le RMD, recommande des captures n'excédant pas 19 130 t pour 2027, soit une diminution de 14,6 %. La mortalité par pêche reste inférieure à FMSY et la biomasse reproductrice demeure supérieure à MSY Btrigger, mais une révision de l'évaluation du stock conduit à cette baisse.
 - **Baudroie commune – ANF/07 ANF/8ABDE** : Le CIEM recommande des captures maximales de 36 980 t pour 2027, soit une augmentation de 2,5 %. La biomasse est en légère progression et la mortalité par pêche demeure inférieure à FMSY.
 - **Cardine franche – LEZ/07 LEZ/8ABDE** : L'avis est reporté et sera publié à l'automne, le benchmark n'étant pas encore finalisé.
 - **Cardine 4 tâches – LEZ/07 LEZ/8ABDE** : L'avis de l'année dernière reste valide : le CIEM recommande des captures de 694 tonnes pour 2026,2027,2028.
 - **Merlu (stock du Nord) – HKE/8ABDE** : L'avis du CIEM, fondé sur le RMD, recommande des captures inférieures à 46 824 t pour 2027, soit une diminution de 14,7 %. La biomasse reproductrice reste supérieure à MSY Btrigger, mais poursuit son déclin, tandis que le recrutement est plus faible. La révision de l'évaluation du stock a également conduit à une diminution de son estimation.
- Sergio Lopez (OPP Burela) a indiqué que selon lui l'évaluation du stock présente des erreurs quant à la distribution spatiale mais aussi les captures réalisées limitées par la réglementation.
- **Langoustines FU 23-24 – NEP/8ABDE** : Avis pour 2027 en Octobre

- **Sole – SOL/8AB** : Le CIEM recommande des captures comprises entre 1 498 et 2 271 t, soit une diminution comprise entre 8,5 % et 10 % selon le scénario retenu. La biomasse reproductrice est désormais inférieure à MSY Btrigger, mais reste supérieure à Blim.
- **Bar – BSS/8AB** : Les captures recommandées sont comprises entre 5 975 et 7 088 t, soit une baisse de 7 %. La mortalité par pêche demeure inférieure à FMSY et la biomasse reste supérieure au seuil de référence, malgré une révision à la baisse de son estimation. Sarah Gaichas a rappelé que les captures récréatives demeurent une source importante d'incertitude pour l'évaluation du stock.

c. Eaux Ibériques (Zones VIIIc et IXa)

- **Baudroie rousse – ANF/8C3411**: Suite à une mise à jour du modèle, le CIEM recommande des captures comprises entre 1 905 et 3 377 t, soit une augmentation de 58 %. La biomasse est supérieure au seuil de référence et la mortalité par pêche inférieure à FMSY.
- **Baudroie commune – ANF/8C3411** : L'avis recommande des captures comprises entre 2 841 et 4 619 t, soit une augmentation de 4,4 %. La biomasse poursuit sa progression et la mortalité par pêche reste inférieure au niveau du RMD.
- **Cardine franche – LEZ/07-LEZ/8C3411** : Le CIEM recommande des captures comprises entre 1 342 et 2 987 t, soit une diminution de 8 %. Bien que la biomasse demeure élevée, le recrutement est en baisse et l'évaluation du stock a été révisée.
- **Cardine à quatre taches – LEZ/07-LEZ/8C3411**: Avis reporté à l'automne pour permettre la mise en œuvre des recommandations issues du benchmark.
- **Langoustines 8c et 9a**:

- **FU 25** : maintien de l'avis de 0 t, pour 2026 et 2027 la biomasse restant inférieure à Blim.

Sergio Lopez (OPP Burela) a proposé que des campagnes sentinelles soient réalisées pour vérifier l'état du stock, en effet les professionnels rapportent une abondance importante de l'espèce.

- **FU 26-27** : maintien d'un avis de 0 t pour 2026, 2027 et 2028, le stock demeurant inférieur à Blim.

Un benchmark a été réalisé sur les langoustines des FU 28-29, 30 et 31 en février 2026 ce qui a conduit à des changements de modèles : Modèle SPiCT pour les unités 28-29 et *RFB rule* pour les unités 30 et 31.

- **FU 31** : maintien de l'avis de 35 t, pour 2026 et 2027, la biomasse restant inférieure à Blim.
- **FU 28-29** : maintien de l'avis pour 2026 et 2027 avec des captures inférieures à 170 t. En réponse à Luis Vicente (ADAPI), Sarah Gaichas (ICES) ajouté que le modèle SpiCT se base sur la biomasse du stock et non sur une structure par âge, avant celui-ci le CIEM utiliser la *RFB rule* pour l'unité 28-29, c'est ce changement de modèle qui a entrainera un changement des points de référence lors de son utilisation en 2027.
- **FU 30** : maintien de l'avis pour 2026 et 2027 avec des captures inférieures à 15 t

• **Merlu (stock du Sud) – HKE/8C3411** : L'avis, fondé sur le plan pluriannuel, recommande des captures comprises entre 8 420 et 15 985 t, soit une diminution de 20 %. Bien que la biomasse demeure supérieure au seuil de référence et que la mortalité par pêche reste inférieure à FMSY, le recrutement est en baisse.

En réponse à Luis Vicente (ADAPI), Sarah Gaichas (ICES) a précisé que la baisse de capture proposée, est liée à l'analyse rétrospective lors de l'ajout des nouvelles données de l'année précédente. La révision prend en compte la tendance du modèle à surestimer la biomasse et sous-estimer F et propose donc une correction.

Sergio Lopez (OPP Burela) a indiqué que le Merlu en Espagne est intégré dans un plan de récupération (tout comme la langoustine) ce qui implique une réduction des captures et donc de la flotte, et donc des estimations. Un changement de méthodologie il y a quelques années a entrainé une prise en compte de cet effet et augmentation de l'évaluation des possibilités de pêche.

• **Sole – SOL/8CDE34** : L'avis de l'année dernière reste valide, le CIEM recommande 190 t pour 2026 et 2027.

• **Anchois :**

- **Ouest de la péninsule Ibérique** : captures inférieures à 16 323 t, soit une baisse de 29 %, en raison d'une diminution de l'indice de biomasse.
- **Golfe de Gascogne** : captures inférieures à 33 000 t, soit une augmentation de 8 %, la biomasse étant en progression.
- **Sud de la division IXa** : avis en décembre 2026/

• **Bar –BSS/8C9A** : Maintien de l'avis précédent avec des captures inférieures à 306 t pour 2026,2027 et 2028. L'état du stock demeure difficile à évaluer, notamment en raison du manque d'informations sur les captures récréatives.